

**Rapport de la Commission de gestion sur le
Préavis municipal N°6 / 2020
Budget 2021**

La Commission de gestion composée de Christine Manzini, Yvonne Ritter, Christophe Bovy, Yves Jobin et Stéphane Jaquiéry s'est réunie une première fois le mardi 24 novembre 2020 afin d'examiner le préavis municipal N°6 – 2020. Etaient présents également la Présidente du Conseil Général ainsi que la Municipalité au grand complet. La commission de gestion a pu poser toutes les questions nécessaires. La commission de gestion s'est réunie une seconde fois le mardi 1^{er} décembre en présence de la Présidente du Conseil Général et du Syndic.

En préambule, nous souhaitons faire les remarques suivantes :

Nous avons constaté quelques petites erreurs dans le préavis que vous avez tous reçu.

- En introduction la baisse de revenu est bien de 230'000.-- chf et non 23'000.--, il manque un zéro.
- Au chapitre 7 sécurité sociale, les années dans le tableau sont fausses tout comme la numérotation des paragraphes.

Le présent rapport reprend l'ordre du préavis pour les sujets sur lesquels nous avons des doutes ou des questions.

Nous prenons tout d'abord note de l'exédent de charges annoncé qui représente plus de 10% des revenus. C'est beaucoup ! Suivant où, nous serions mis sous tutelle.

2) FINANCES

a) Retour péréquatif:

Le montant indiqué au budget semble être pessimiste, nous ne sommes donc pas à l'abri d'une bonne nouvelle.

- Impôts :

La baisse des impôts de presque 100'000.- que l'administration cantonale nous a annoncé se base sur les acomptes. Nous espérons fortement qu'une baisse liée à la crise sanitaire a été intégrée afin d'éviter de mauvaises surprises.

3) DOMAINES ET BATIMENTS.

a) Forêt :

Il y a actuellement énormément de bois sur le marché. Le prix de vente a baissé. Selon nos autorités nous subissons un manque de demande de construction de bois. De plus la COMCO à semble-t-il interdit de faire protéger le bois suisse, ceci malgré la demande des associations faïtières du bois. On a donc du bois en provenance de pays européen en grande quantité sur le marché suisse.

Nous avons noté cependant qu'il n'y avait pas de montant indiqué pour le revenu de la forêt. Le produit de la vente du bois ne figure pas au budget.2021. On peut donc aisément s'imaginer que cette ligne du budget devrait être meilleure que prévu car il est fort probable que quelques billes de bois devraient tout de même se vendre en 2021.

b) Grande salle :

Concernant l'entretien de la grande salle en vue de son centenaire, nous prenons acte du montant de 20'000.-chf prévu au budget, malgré le fait que celui-ci nous paraisse sous-estimé. Affaire à suivre lors des comptes 2021 en 2022.

c) Entretien du stand:

La commission de gestion à tout d'abord émis des doutes sur la nécessité d'investir 18'000.- chf pour ce bâtiment.

Après explications reçues de la Municipalité, nous avons bien compris qu'il s'agit d'une obligation légale de mettre aux normes notre réservoir (de 180 m3) situé sous le stand.

Il faut séparer complètement la zone eaux de la zone publique ceci pour des questions d'hygiène et de sécurité. Il est étonnant de constater que ceci n'ait pas encore été fait sachant que le stand est régulièrement utilisé par la Jeunesse.

d) Revenu des bâtiments communaux, loyers :

Les diminutions de revenus proviennent par-exemple en partie des loyers des Arts d'Ici, de l'Auberge, qui ont été revu à la baisse. Ceci dû aux difficultés financières des locataires, ou difficultés dues au COVID pour l'Auberge.

Nous notons donc que la Municipalité a su faire preuve de bienveillance envers ses locataires en difficultés et qu'au vu des incertitudes encore à venir il est sage ne pas compter sur des revenus locatifs trop élevés.

4) TRAVAUX

a) Ordures ménagères :

Le nombre d'heures passées à l'entretien est bien compris dans la masse salariale des employés communaux. C'est une répartition des heures différentes car l'entretien de la déchetterie nécessite plus de temps que prévu. Ces heures, soit les 9'000--, sont prises sur d'autres postes, peut-être aux détriments de ceux-ci.

Pour conclure, la Commission de Gestion, au vu des revenus des recettes fiscales et divers de la Commune, est toujours quelque peu déçue. En effet les revenus ne permettent pas de faire de véritables nouveaux investissements pour la population, nous en sommes réduits à de l'entretien d'infrastructure, il y a au final peu de perspectives d'avenir qui pourraient faire rêver.

Après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis municipal N°6 / 2020 Budget 2021 tel que présenté.

Marchissy, le 8 décembre 2020.

Christine Manzini

Yvonne Ritter

Yves Jobin

Christophe Bovy

Stéphane Jaquiéry

**Rapport de la Commission de gestion sur le
Préavis municipal N°7 / 2020
Entretien des routes – dépassement du Budget 2020**

La Commission de gestion composée de Christine Manzini, Yvonne Ritter, Christophe Bovy, Yves Jobin et Stéphane Jaquiéry s'est réunie une première fois le mardi 1 décembre 2020 afin d'examiner le préavis municipal N°7 – 2020. Etaient présents également la Présidente du Conseil Général ainsi que notre Syndic. La commission de gestion a pu poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension d'un tel préavis fait dans l'urgence.

Pourquoi ce préavis de dernière minute ?

Il vient suite aux questions de la commission de gestion lors de sa séance du 24 novembre concernant le Préavis 6 / 2020 – sur le Budget 2021. Lors de cette séance la Municipalité nous a parlé de dépassements de coûts importants sur certains travaux. Ce qui nous a pour le moins surpris.

Pour mémoire la Municipalité ne peut pas consentir, sans en aviser le Conseil Général, des dépenses supplémentaires par objet de plus de 20'000.-CHF,

De ce fait la Municipalité n'a pas eu d'autres choix que d'annoncer les 3 dépassements mentionnés dans le présent préavis.

Nous comprenons bien que lors de travaux d'infrastructures routières et de canalisations, nous ne sommes pas à l'abri de mauvaises surprises. Le manque d'information sur les canalisations anciennes enfouies dans les sols, leurs positions et profondeurs exactes sont encore trop souvent sources d'incertitudes et font malheureusement l'objet de plus-values de la part des entreprises.

Cependant, nous estimons tout de même navrant que les ingénieurs ou géomètres spécialistes mandatés par la Municipalité pour le suivi de ces travaux ne soient pas plus responsabilisés sur la tenue des budgets et que ce soit systématiquement aux contribuables de mettre la main au portemonnaie.

Nous demandons à nos autorités d'être beaucoup plus strictes avec les mandataires et entreprises,

Nous avons noté, que depuis une dizaine d'année, toutes les canalisations modifiées sur la Commune ont fait l'objet d'un repérage précis, avec des outils modernes, ceci avant rebouchage des fouilles.

Nous demandons donc qu'un archivage minutieux des réseaux de canalisations connus, sous format électronique, soit effectué au greffe, ceci afin de limiter ce type de problèmes à l'avenir.

Après examen, malgré le fait que nous nous soyons retrouvés devant le fait accompli concernant ces dépassements, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose donc d'accepter le préavis municipal N°7 / 2020 Entretien des routes – dépassement du Budget 2020 tel que présenté.

Marchissy, le 8 décembre 2020.

Christine Manzini

Yvonne Ritter

Yves Jobin

Christophe Bovy

Stéphane Jaquiéry